

VISION ET MISSION DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN

La vision et la mission de la Ville de Saint-Quentin ont été officiellement adoptées par le Conseil municipal au cours des assises du 7 mars 2006.

VISION

***Préambule:** Le Conseil municipal souhaite offrir à ses citoyens et citoyennes une ville qui offre un maximum de services, à des couts raisonnables, et au moyen d'une structure simple tournée vers la satisfaction du citoyen; qu'elle soit ouverte à la technologie, sensible aux besoins des entreprises et entrepreneurs, propre et accueillante. Le Conseil désire également accentuer ses efforts en vue d'assurer la relève par la jeunesse créative et dynamique, tout en stimulant le développement économique et en éveillant le sentiment d'appartenance et de fierté chez la population.*

La Ville de Saint-Quentin reconnaît le citoyen à part entière et s'assure de sa sécurité, son mieux-être et sa qualité de vie, tout en préservant l'économie et la prospérité de son milieu.

MISSION

***Préambule:** Le Conseil municipal veut offrir une ville axée sur le citoyen, sur sa qualité de vie afin qu'il y trouve un ensemble de services et un cadre de vie répondant aux aspirations des personnes de tous âges. La sécurité et le bien-être sont au cœur de la mission qui se veut aussi communautaire, sans oublier l'activité économique, le tourisme et la préservation des ressources naturelles qui figurent dans ses objectifs primaires.*

Dynamique et généreuse, la Ville de Saint-Quentin favorise et soutient le développement de ses ressources naturelles, l'innovation économique et la créativité communautaire, dans un cadre de vie sain et sécuritaire, où l'activité culturelle, patrimoniale et touristique est en constante évolution.

VALEURS

L'appartenance et la fierté : *Les élus et employés municipaux démontrent par leur façon de se comporter qu'ils sont fiers et qu'ils apprécient appartenir à l'organisation.*

L'honnêteté et la transparence : *L'administration de la Ville est effectuée dans un climat d'équité et de loyauté, où la franchise et la précision sont de rigueur. Les décisions sont limpides, appuyées par des réglementations préalablement établies et par des valeurs de foi, de respect et de bon jugement. La participation du citoyen est considérée dans le processus décisionnel.*

L'esprit d'équipe : *La solidarité, la promotion du travail en groupe et le dévouement pour les causes communes sont à la base des relations entre les intervenants œuvrant au sein de l'organisation.*

La satisfaction du citoyen : *Élus et employés municipaux se font un devoir de satisfaire, dans des limites raisonnables et en respectant la mission municipale, les exigences des contribuables, envers qui ils se sentent redevables.*

La polyvalence, la productivité et la flexibilité : *La faculté d'exercer plusieurs fonctions, d'assumer des responsabilités multiples, de faire face à l'imprévu avec imagination, efficacité et empressement, sont des qualités prisées par l'organisation.*

DEVISE:

Pour l'équipe municipale, les problèmes soulevés représentent des défis à relever!